

# PLAN STRATÉGIQUE

d'Élections Manitoba  
pour la 43<sup>e</sup> élection générale (2020-2024)

INNOVATION

SERVICE

MESURES LÉGISLATIVES

ACCESSIBILITÉ

ENGAGEMENT



# PLAN STRATÉGIQUE

d'Élections Manitoba  
pour la 43<sup>e</sup> élection générale (2020-2024)



INNOVATION

SERVICE

MESURES LÉGISLATIVES

ACCESSIBILITÉ

ENGAGEMENT

# Table des matières

Message de la directrice générale des élections	3
Notre organisation	5
Notre mandat	6
Notre mission	6
Notre vision	6
Nos valeurs fondamentales	7
Nos parties prenantes	8
Nos priorités stratégiques	9
Notre environnement	10
Indicateurs de performance	11
Plans globaux pour 2020-2024	14

# Message de la directrice générale des élections

L'année 2020 marque notre 40<sup>e</sup> anniversaire en tant qu'organisme voué à l'organisation d'élections libres et justes pour la population manitobaine. Bien que ce plan stratégique porte sur les quatre prochaines années, il est également important de regarder le chemin parcouru et d'en prendre acte en célébrant les réalisations en matière de service aux électeurs et aux participants politiques.

Élections Manitoba a orchestré avec brio la 42<sup>e</sup> élection générale, le 10 septembre 2019, tout en mettant en œuvre plusieurs modifications et améliorations législatives et technologiques. Le succès de cette élection est attribuable au professionnalisme et à la compétence du personnel – tant au bureau principal que sur le terrain –, à la participation des partis et candidats inscrits, à l'engagement des parties prenantes, aux efforts qu'ont déployés nos fournisseurs et, bien sûr, à la démarche participative des électeurs qui ont fait entendre leur voix en votant.

Cette élection reflétait nos priorités stratégiques qu'étaient l'innovation, les services, les mesures législatives, l'accessibilité et l'engagement. Nous avons considérablement modifié la façon dont nous travaillons et fournissons des services. La 42<sup>e</sup> élection générale a été marquée par d'importantes mises en œuvre. Nous avons mis en place notre nouveau registre permanent des électeurs; de concert avec le comité permanent, nous avons apporté des modifications à notre processus électoral et simplifié de nombreux formulaires et processus administratifs pour accroître l'efficacité opérationnelle et fournir un service d'une qualité exceptionnelle. Il était encourageant de voir combien ces efforts ont permis d'améliorer le processus électoral.

La 42<sup>e</sup> élection générale n'était pas une élection à date fixe et soulignait l'importance, pour notre organisation, d'être prête à passer à l'action à tout moment. Cet état de préparation constant doit aussi nous permettre de planifier, de tester et de mettre en œuvre les améliorations prévues des services afin de répondre aux attentes des électeurs et des participants électoraux que nous servons.

Pour la suite des choses, nous nous emploierons à peaufiner les changements mis en place et à développer ce qui a bien fonctionné dans d'autres secteurs, afin d'améliorer l'efficacité de nos activités. Notre analyse de la dernière élection oriente le travail que nous devons entreprendre en vue de la prochaine, ce dont rend compte le présent plan stratégique. Ce dernier présente un calendrier réaliste qui nous mènera à la prochaine élection générale.

Depuis la création de notre bureau, en 1980, le Manitoba a accompli de nombreux progrès qui, souvent, ont pavé la voie à des modifications du processus électoral. En voici quelques-uns :

- Un plus large éventail d'avenues pour voter en améliorant l'accessibilité aux centres de scrutin et bureaux du directeur de scrutin, et en proposant des modes de scrutin particuliers, tels le scrutin par anticipation (jusqu'à huit jours avant le jour du scrutin), le scrutin à domicile et le vote à titre d'absent.
- La prestation de programmes éducatifs et de sensibilisation pour les écoles et les personnes confrontées à des obstacles à l'exercice de leur droit de vote. Depuis plus de 30 ans, Élections Manitoba travaille avec les écoles pour fournir de l'information sur le processus électoral, mais aussi auprès des refuges et des organismes communautaires afin de rejoindre les électeurs aux prises avec l'itinérance et d'autres obstacles à l'exercice de leur droit de vote.
- La mise en place d'un code de conduite commun pour les participants politiques, ce dont le Manitoba est la première et la seule province à s'être doté.

Au cours des 40 dernières années, nous avons pu compter sur des équipes dévouées et investies, et des parties prenantes qui tiennent un rôle actif dans le processus électoral et contribuent à l'essor continu d'une démarche démocratique libre, juste et accessible dans notre province.

Je salue les efforts de notre personnel, depuis les tout premiers effectifs, il y a 40 ans, jusqu'aux équipes actuelles, ainsi que les milliers de Manitobains qui ont brigué les suffrages ou travaillé à offrir des élections libres, justes et accessibles durant toutes ces années.

Je suis impatiente de mettre en œuvre ce plan stratégique et de participer à l'amélioration continue des pratiques électorales au Manitoba.



Shipra Verma, CPA, CA

# Notre organisation

## Une vue d'ensemble d'Élections Manitoba

La confiance que la population accorde au gouvernement et à ses institutions repose directement sur la capacité du système électoral à jouer son rôle en temps opportun et de manière efficace, fiable et impartiale. La légitimité d'un gouvernement représentatif repose sur l'intégrité du système électoral. Le Bureau du directeur général des élections (Élections Manitoba) a été constitué en 1980 en tant que bureau indépendant relevant directement de l'Assemblée législative.

Depuis 40 ans, le mandat d'Élections Manitoba demeure constant, tel que le définissent la Loi électorale et la Loi sur le financement des élections. Sa responsabilité consiste à tenir des élections libres, justes et accessibles, à permettre à tous les électeurs admissibles de voter, à sensibiliser le public par l'éducation, la communication et la publicité, et à veiller au respect des dispositions législatives. Élections Manitoba poursuit ses activités dans un environnement complexe, soumis à l'influence de plusieurs facteurs, dont :

- l'incertitude entourant la date de déclenchement d'une élection générale :
  - la lieutenant-gouverneure peut changer la date prescrite pour la tenue d'une élection générale est si elle le juge nécessaire;
  - il faut être en mesure de tenir une élection à n'importe quel moment;
- l'incertitude entourant le déclenchement d'élections partielles;
- les délais réglementaires pour la tenue d'activités électorales;
- les modifications notables et fréquentes des dispositions législatives relatives aux élections;
- la nouvelle législation sur l'organisation de référendums en vertu de diverses lois comprises dans le cadre de la récente Loi sur les référendums, de même que l'incertitude entourant l'échéancier et le processus référendaire;
- la sensibilisation communautaire et l'éducation continue auprès de divers publics sur le droit constitutionnel de voter.

De plus, la technologie et les attentes du public orientent et modifient notre travail, et révèlent des avenues de transformations opérationnelles.

## Le rôle de la directrice générale des élections

La directrice générale des élections et le personnel d'Élections Manitoba administrent les élections provinciales en veillant à ce qu'elles se déroulent de manière juste, à l'abri de toute influence politique. La directrice générale des élections doit être impartiale et ne peut voter lors d'une élection provinciale.

Élections Manitoba doit pouvoir tenir une élection générale ou partielle, ou un référendum en tout temps. Suivant les orientations de la directrice générale, le personnel d'Élections Manitoba s'emploie à faciliter la participation aux élections provinciales, et ce, sur tous les plans :

- en prévoyant un processus électoral simple, connu de tous et répondant aux besoins des électeurs;
- en préservant l'équité et l'impartialité du processus électoral ainsi que le respect des dispositions législatives par les participants politiques et les électeurs;
- en procurant une assistance aux participants politiques afin qu'ils se conforment aux exigences législatives;
- en soutenant et en favorisant la démocratie participative au moyen de programmes d'éducation et d'information du public à l'échelle de la province.

## Notre mandat

Organiser des élections libres, justes et accessibles de manière responsable sur le plan financier en procurant à la population admissible la possibilité de voter et en aidant les participants politiques à exercer leurs droits et à assumer leurs responsabilités.

## Notre mission

Garantir les droits démocratiques des citoyens par l'organisation d'élections libres et justes, améliorer la confiance du public et la sensibilisation au processus électoral, et prêter assistance aux participants politiques afin qu'ils se conforment à la législation.

## Notre vision

Informer et fournir des possibilités et des ressources qui favorisent l'excellence, la participation et l'impartialité du processus électoral.



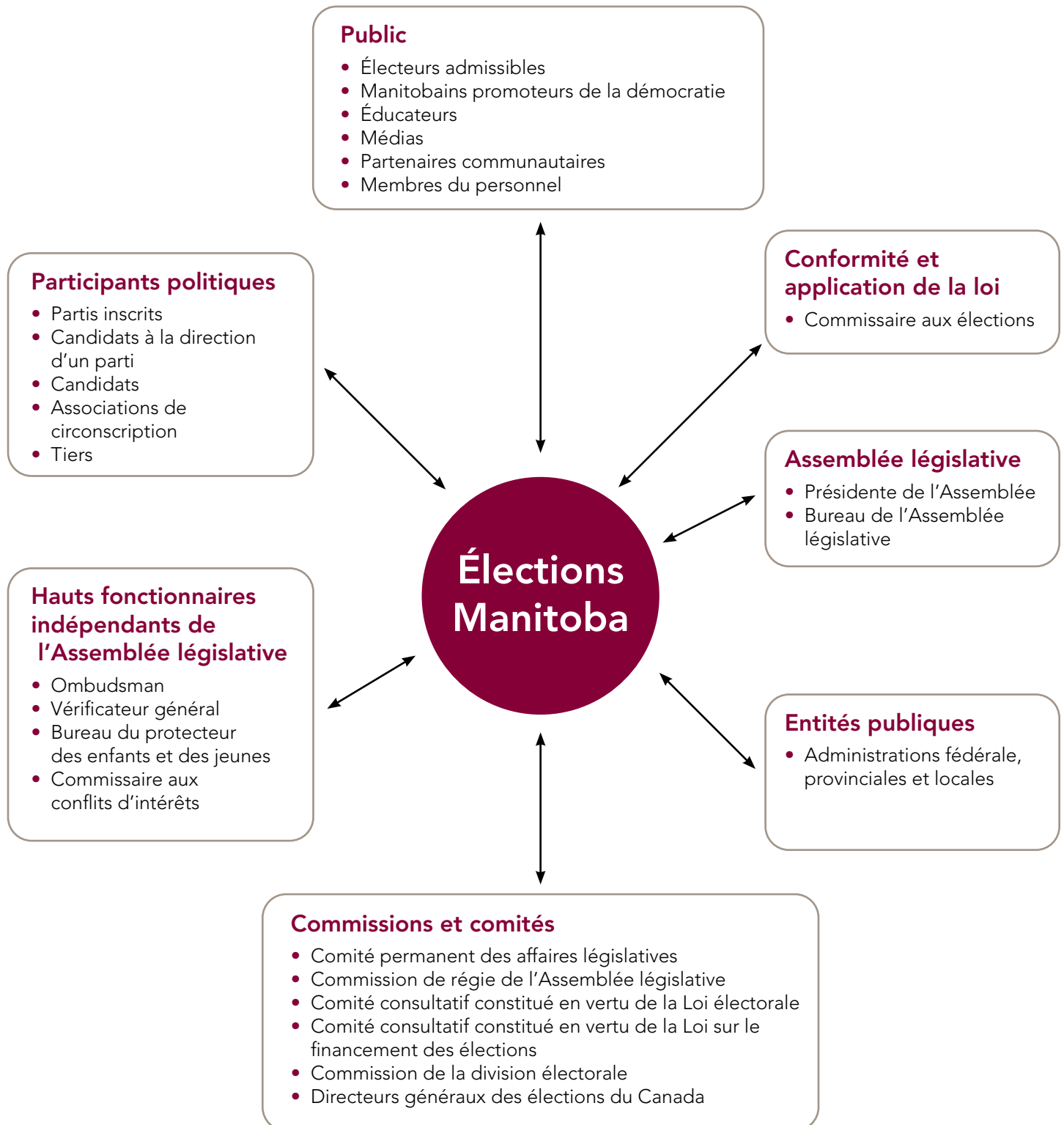
# Nos valeurs fondamentales

Élections Manitoba s'inspire de valeurs fondamentales qui guident l'organisation dans la réalisation de son mandat et l'atteinte de ses priorités stratégiques. Les activités et les actions du personnel et de la direction d'Élections Manitoba confirment ces valeurs en tant que parties intégrantes de la culture organisationnelle.



# Nos parties prenantes

Élections Canada côtoie un large éventail de parties prenantes, dont font partie la population du Manitoba, les électeurs admissibles, les candidats, les participants politiques, les partenaires communautaires de même que les médias, l'Assemblée législative, des partenaires en matière de prestation de services et d'autres organismes électoraux :



# Nos priorités stratégiques

Afin d'accomplir sa mission et sa vision, Élections Manitoba a défini cinq priorités stratégiques assorties de mesures pour les quatre prochaines années :

<b>Législation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre des modifications législatives</li><li>• Recommandation de modifications législatives pour améliorer les pratiques administratives</li><li>• Assistance aux participants politiques et à d'autres entités pour les aider à se conformer aux dispositions législatives</li><li>• Surveillance du respect des dispositions législatives</li></ul>
<b>Service</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement d'avenues accessibles aux Manitobains pour exercer leur droit de vote</li><li>• Mise à profit des technologies pour améliorer la prestation de services</li><li>• Gestion efficace des ressources</li><li>• Maintien de contrôles budgétaires et de mécanismes de reddition de comptes efficaces</li><li>• Offre d'aide et de formation aux parties prenantes</li><li>• Offre de formation permanente et de ressources au personnel</li></ul>
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquiescement des responsabilités imposées en vertu de la <i>Loi électorale</i> et de la <i>Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains</i> afin de repérer et de supprimer les obstacles auxquels se butent les personnes handicapées dans l'exercice de leur droit de vote et d'éviter l'émergence d'obstacles futurs</li><li>• Optimisation des activités et des projets pour rendre l'exercice du droit de vote accessible à tous les Manitobains</li></ul>
<b>Innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Révision, évaluation et modification des pratiques organisationnelles, lorsque c'est possible, pour optimiser l'efficacité et l'efficience de la prestation de services</li><li>• Mise à profit de la technologie pour simplifier le travail de l'organisation</li><li>• Recherche de nouvelles façons d'améliorer le rendement</li></ul>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintien et renforcement des partenariats actuels auprès d'organismes, de fournisseurs et d'autres parties prenantes</li><li>• Poursuite des efforts pour rejoindre les parties prenantes actuelles et futures, y compris les jeunes et les personnes qui ne se sentent pas concernées par le processus électoral</li><li>• Définition de nouvelles approches pour créer des partenariats et promotion efficace des pratiques démocratiques</li></ul>

# Notre environnement

Élections Manitoba accomplit son mandat dans un environnement dynamique et exigeant qui l'oblige, comme toute petite organisation, à faire preuve d'agilité et de réactivité. Au cours des dernières années, d'importantes modifications touchant la Loi électorale et la *Loi sur le financement des élections* ont élargi le mandat d'Élections Manitoba. La *Loi électorale* a été modifiée en 2017 pour remplacer la méthode d'inscription des électeurs par recensement au profit d'un registre des électeurs permanent. D'autres modifications à la loi sont à prévoir puisque les législateurs et les membres du personnel électoral s'affairent à maintenir les processus électoraux à jour et à bien servir les Manitobains.

En tant que bureau indépendant de l'Assemblée législative, Élections Manitoba doit exercer ses activités de manière objective et impartiale au sein d'un environnement très partisan et politisé. L'indépendance, tant sur le plan de la perception que dans les faits, est essentielle pour répondre aux attentes des parties prenantes. Elle est également indissociable des pratiques d'affaires d'Élections Manitoba et de ses interactions avec les participants politiques.

Élections Manitoba met tout en œuvre pour organiser des élections libres, justes et accessibles, et encourage la participation de toutes les parties prenantes. Bien que les Manitobains ne connaissent pas nécessairement Élections Manitoba par son nom, ils sont bien au fait de leur droit de vote et se disent en grande majorité satisfaits du processus électoral. Élections Manitoba a un mandat législatif de fournir des renseignements aux électeurs qui doivent surmonter des obstacles pour exercer leurs droits démocratiques. Pour bien s'acquitter de ce mandat, Élections Manitoba doit soutenir les électeurs moins susceptibles de participer au processus électoral tout en veillant à maintenir la cohérence dans l'information que reçoivent tous les électeurs.

Au moment d'élaborer ses priorités stratégiques des quatre prochaines années, Élections Manitoba a tenu compte de nombreux facteurs, dont les taux de participation, l'évolution des tendances de vote, la satisfaction à l'égard du processus électoral et la nécessité de s'adapter au changement. Notre plan stratégique est façonné non seulement par notre analyse des récentes élections générales, mais aussi par l'environnement électoral plus large, notamment les tendances émergentes dans d'autres provinces canadiennes. Fondamentalement, toutefois, les priorités d'Élections Manitoba doivent refléter les besoins et les attentes des Manitobains tout en s'adaptant aux éventuelles modifications apportées au cadre législatif.

## Les défis qui attendent Élections Manitoba

À chaque scrutin, Élections Manitoba doit relever de nouveaux défis en raison de l'environnement en constante évolution au sein duquel l'organisation exerce ses activités. Au cours des trois ou quatre prochaines années, voici les principaux défis qui l'attendent :

- Maintenir et développer l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité du registre des électeurs du Manitoba.
- Améliorer la précision des adresses et élargir le rayon de recension des adresses dans les communautés autochtones et les régions rurales.
- Former les fonctionnaires électoraux de manière efficace et en mode juste à temps au moyen d'un éventail de formules.
- Perfectionner l'utilisation des technologies dans les centres de scrutin, et procéder à l'examen et à l'évaluation d'une utilisation élargie des technologies dans le processus électoral.
- Procéder à l'intégration et à la mise à niveau des systèmes de gestion des élections.
- Améliorer les plans d'accessibilité et les pratiques à cet égard afin de répondre aux normes que prévoit la *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains*.
- Se préparer en vue d'un éventuel référendum tel que le prévoient la *Loi sur les référendums* et les règlements qui y sont associés, notamment par l'élaboration de formulaires et de processus à l'intention du grand public ou réservés à un usage interne.
- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, encadrer la transition du personnel entre le travail à la maison et le retour progressif au bureau, tout en maintenant l'accès à distance, et planifier des mesures d'urgence prévoyant des solutions de rechange au mode de scrutin habituel advenant l'entrée en vigueur d'un ordre de santé publique ou d'urgence.

# Indicateurs de performance

Élections Manitoba met tout en œuvre pour organiser des élections libres, justes et accessibles. Les indicateurs de performance ci-dessous reflètent le mandat, la mission et la vision de l'organisation.

## L'exhaustivité, l'exactitude et l'actualité de la liste électorale

On désigne souvent la liste électorale comme la pierre angulaire de la démocratie. L'élaboration d'une liste électorale de grande qualité a permis la création du registre des électeurs du Manitoba. Une liste électorale complète, exacte et à jour optimise l'inscription des électeurs et rend leur expérience du scrutin et celle des fonctionnaires électoraux plus positives. De plus, une liste électorale de grande qualité garantit le succès de l'envoi postal des cartes d'information de l'électeur.

Élections Manitoba continuera à améliorer la qualité de la liste électorale.

### Exhaustivité, exactitude et actualité de la liste électorale

Indicateur de performance	Repère*	Résultat 2019	Objectif 2023
Exhaustivité de la liste	90 % +/- 5 %	91 %	95 %
Exactitude de la liste	92 % +/- 5 %	95 %	92 %
Actualité de la liste	90 % +/- 5 %	85 %	90 %

\* Selon le document *Permanent Voter List Study*

## L'organisation d'élections efficaces et efficientes

La principale responsabilité d'Élections Manitoba est d'organiser des élections provinciales efficaces et efficientes au service de tous les électeurs et participants électoraux admissibles. Le processus électoral doit être accessible aux électeurs, et les fonctionnaires électoraux doivent donner un service professionnel et impartial.

### Organisation d'élections efficaces et efficientes

Indicateur de performance	Repère*	Résultat 2019	Objectif 2023
Satisfaction générale des électeurs à l'égard de leur expérience – Pourcentage de répondants satisfaits ou très satisfaits	94 %	93 %	95 %
Satisfaction à l'égard du temps d'attente pour voter – Pourcentage de répondants satisfaits ou très satisfaits	95 %	93 %	95 %
Le lieu du scrutin est commode pour l'électeur. Pourcentage ayant répondu « très » ou « plutôt commode »	97 %	97 %	98 %
Tous les centres de scrutins et bureaux de directeur de scrutin sont accessibles.	99 %	99 %	98 %
Les bureaux de scrutin par anticipation sont répartis de manière que les résidents d'un centre de population comptant plus de 50 électeurs admissibles n'aient pas à parcourir plus de 30 km pour voter.	100 %	100 %	100 %

\* Selon les enquêtes postélectorales

## L'exactitude des communications publiques

Élections Manitoba continuera de veiller à la fiabilité de l'information que diffuse son personnel sur la démocratie de même que sur le moment, les lieux et la manière d'exercer son droit de vote.

Élections Manitoba poursuivra la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée de communications et de promotion entourant les élections afin de sensibiliser la population, particulièrement pour répondre aux besoins des personnes qui doivent surmonter des obstacles pour exercer leur droit de vote.

Au chapitre des technologies de l'information et des communications, la sécurité et l'intégrité des systèmes seront également maintenues afin de conforter la confiance des électeurs à l'égard du processus électoral.

Exactitude des communications publiques			
Indicateur de performance	Repère*	Résultat 2019	Objectif 2023
L'information présentée sur le site Web est exacte et mise à jour en fonction de l'étape du processus électoral (période préélectorale, inscription, révision, progrès, élection, période postélectorale).	Nouvelle mesure	L'information est en grande partie à jour.	100 %
Médias sociaux			
Abonnés Twitter		1 397	2 000
Abonnés Facebook	Nouvelle mesure	700	1 500
Abonnés Instagram		127	400
Présentation de l'atelier « Le pouvoir de choisir » dans les écoles	165 ateliers annuels	184 ateliers	195 ateliers (dépend des ordres de santé publique)
De l'information et des activités de sensibilisation sont offertes aux : 1. Nouveaux Canadiens 2. Organismes pour les personnes handicapées 3. Établissements d'enseignement postsecondaire 4. Manitobains sans domicile fixe		100 % de ces groupes cibles.	100 %
Mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et de participation des peuples autochtones – travail avec les dirigeants locaux pour recruter du personnel autochtone.	Nouvelle mesure	S. O.	100 % des collectivités autochtones
Information et ressources mises à la disposition des participants politiques (agents officiels et vérificateurs des candidats, partis inscrits, associations de circonscription, candidats à la direction d'un parti, tiers)	100 %	100 %	100 %
Vérification de sécurité effectuée et réussie avant l'élection générale	Nouvelle mesure	Conforme à 100 %	Conforme à 100 %
Satisfaction générale à l'égard de l'expérience en ligne – Pourcentage de répondants satisfaits ou très satisfaits	Nouvelle mesure	83 %	85 %

\* Selon les données des deux dernières élections générales

## La responsabilité financière

Élections Manitoba s'inscrit en tant que gestionnaire responsable des fonds publics et s'engage à fournir des services efficaces.

Responsabilité financière			
Indicateur de performance	Repère*	Objectif 2019	Objectif 2023
Exécution du budget	Dépenses ne dépassant pas 5 % du budget imparti	Dépenses ne dépassant pas 5 % du budget imparti	Dépenses ne dépassant pas 5 % du budget imparti
Audit indépendant des activités d'Élections Manitoba et du budget consacré aux élections	Conforme à 100 %	En cours	Conforme à 100 %

\* Selon les données des deux dernières élections générales

## La conformité

La communication de l'information financière, la publication d'informations, la conformité et le suivi des contributions contribuent à maintenir l'équité du processus électoral et garantissent des règles du jeu uniformes pour tous les participants politiques. Élections Manitoba travaille avec ces derniers afin de veiller au respect des exigences de la loi.

Conformité			
Indicateur de performance	Repère*	Objectif 2019	Objectif 2023
Examen de conformité – les examens de conformité menés auprès des candidats, des partis et des associations de circonscription sont effectués dans les trois mois suivant la fin de la période de déclaration de candidature.	75 %	en cours	75 %
Examen des rapports des partis, conformément à la loi, et assistance auprès des participants politiques afin qu'ils respectent leurs obligations.	100 %	100 %	100 %

\* Selon les données des deux dernières élections générales

# Plans globaux pour 2020-2024

Le tableau qui suit présente l'ensemble du travail qu'Élections Manitoba entreprendra au cours des quatre prochaines années.

Priorités stratégiques	Activités stratégiques	Activités annuelles
<b>Législation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation de recommandations visant des modifications législatives du processus électoral, telles qu'approuvées et montrées lors de l'élection générale pour le scrutin par anticipation et les registres du scrutin</li> <li>Préparation de recommandations visant des modifications législatives propices aux économies administratives</li> <li>Mise en place de pratiques cohérentes de collecte de renseignements concernant les électeurs (inscription, enveloppes-certificats)</li> <li>Vérification de la cohérence du contenu et du format de la liste électorale</li> <li>Réflexion sur le prolongement du congé sans solde accordé au personnel d'Élections Manitoba pour faciliter les activités entourant l'inscription des électeurs</li> <li>Autorisation de la signature électronique sur certains formulaires</li> <li>Développement d'une plus grande flexibilité entourant la mise à jour et le maintien d'une liste électorale exacte</li> <li>Réflexion en vue de permettre une flexibilité accrue en matière de dotation de personnel des bureaux de scrutin</li> <li>Préparatifs entourant les règlements de la <i>Loi sur les référendums</i>, par l'élaboration de matériel tel des formulaires et de l'information en ligne</li> <li>Suivi des modifications législatives, particulièrement en ce qui concerne la <i>Loi sur le financement des élections</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre des comités consultatifs au sujet de la <i>Loi électorale</i> et de la <i>Loi sur le financement des élections</i></li> <li>Mise à jour de la liste des pièces d'identité admissibles</li> <li>Remise d'une liste électorale annuelle aux partis politiques inscrits (à moins qu'une élection générale soit prévue dans moins de six mois)</li> <li>Préparation et distribution du rapport annuel et comparution devant le Comité permanent des affaires législatives</li> <li>Mise à jour du barème des tarifs</li> <li>Mise à jour du plafond des contributions</li> <li>Examen annuel des rapports financiers des partis inscrits et des associations de circonscription</li> <li>Examen des contributions annuelles</li> <li>Recherche et signalement d'emprunts et de déficits impayés</li> </ul>
<b>Service</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision et mise à jour des processus des ressources humaines, des formulaires et des descriptions de poste</li> <li>Évaluation des principales activités opérationnelles tels les achats et l'entreposage</li> <li>Révision des formulaires</li> <li>Révision et mise à jour des plans et processus d'approvisionnement</li> <li>Élaboration d'une stratégie de gestion des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation et présentation des budgets de fonctionnement prévus par la loi</li> <li>Commande d'audits indépendants des budgets annuels et des prévisions budgétaires en vue d'une élection</li> <li>Maintenance et mise à niveau des systèmes de paye automatisés</li> </ul>



Priorités stratégiques	Activités du cycle électoral 2020-2024	Activités annuelles
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan relatif à la nouvelle norme d'accessibilité en milieu de travail</li> <li>• Exploration de l'avenue du vote par téléphone dans une optique d'amélioration des possibilités de scrutin</li> <li>• Révision et mise à jour du site Web, au besoin, selon les normes des Web Content Accessibility Guidelines (Règles pour l'accessibilité des contenus Web)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du plan interne, après consultation des groupes communautaires représentant les personnes handicapées</li> </ul>
<b>Innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du système de gestion interne des élections en visant son intégration aux autres systèmes et rapports</li> <li>• Mise à jour du système d'archivage pour les candidats</li> <li>• Remplacement du système patrimonial d'examen financier</li> <li>• Élargissement et amélioration de l'utilisation de webinaires pour la formation et l'échange d'information</li> <li>• Examen et évaluation des systèmes de soutien au bureau principal et sur le terrain</li> <li>• Révision de l'infrastructure Web et de téléphonie du bureau principal et sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et gestion des bases de données électorales</li> <li>• Gestion du registre des électeurs du Manitoba, notamment par la mise à jour des données et l'analyse des tendances de vote</li> </ul>
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des Autochtones, en consultation avec les collectivités autochtones, particulièrement sur les plans du scrutin, de la cartographie, de l'inscription et de l'emploi</li> <li>• Développement du programme Vote PopUp</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision et mise à jour de la formation et des guides pour le personnel sur le terrain</li> <li>• Remise de guides du programme « Le pouvoir de choisir » aux écoles et centres d'apprentissage pour adultes</li> <li>• Révision et mise à jour, au besoin, des plans de communication à l'intention des personnes qui doivent surmonter des obstacles pour exercer leur droit de vote</li> </ul>

## **Élections Manitoba**

200, rue Vaughan, bureau 120  
Winnipeg (Manitoba) Canada  
R3C 1T5

Téléphone : **204 945.3225**

Sans frais : **1 866 628.6837**

Courriel : **[election@elections.mb.ca](mailto:election@elections.mb.ca)**

Site Web : **[electionsmanitoba.ca](http://electionsmanitoba.ca)**